



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6168^e séance

Jeudi 23 juillet 2009, à 11 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Guillermet
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Lacroix
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Puente
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Quarrey
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Vingt et unième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/344)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Vingt et unième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/344)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djédjé (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Choi Young-Jin, Représentant permanent du Secrétaire général et chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/344, qui contient le vingt et unième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Choi Young-Jin. Je lui donne maintenant la parole.

M. Choi Young-Jin (*parle en anglais*) : L'annonce de la nouvelle date de l'élection présidentielle ivoirienne, fixée au 29 novembre 2009, est une mesure très encourageante sur la voie du

règlement de la crise ivoirienne. Ce progrès a été rendu possible par les efforts déterminés des parties ivoiriennes et par l'intervention opportune du Facilitateur.

Cependant, malgré des signes inquiétants de retards éventuels tant dans les élections que dans le processus de réunification, des progrès solides et significatifs ont été enregistrés dans le processus électoral ivoirien. Il s'agit, notamment, des audiences foraines et de l'opération d'identification et de recensement électoral, avec plus de 6,5 millions de personnes identifiées. Tous les principaux protagonistes ont convenu que les opérations d'identification et d'inscription des électeurs prendraient fin le 30 juin 2009, ce qui est un autre progrès encourageant.

Il convient de souligner que tous ces progrès historiques et stratégiques ont été accomplis sans aucun incident majeur. Le climat de paix et de stabilité qui prévaut témoigne de la maturité de la culture politique et de l'esprit de compromis et de non-violence du peuple ivoirien, ainsi que de la contribution déterminante de l'Accord politique de Ouagadougou et des forces impartiales.

L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire ne ménagera aucun effort dans l'assistance qu'elle fournira dans le cadre de son rôle d'accompagnement du processus en vue de réduire au minimum des retards supplémentaires dans le processus électoral et celui de réunification.

Toutefois, étant donné l'appropriation du processus de paix ivoirien par les protagonistes ivoiriens, il leur incombe d'honorer leur engagement de tenir l'élection présidentielle le 29 novembre, ainsi qu'en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions relatives à la réunification du quatrième accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou (Ouaga IV), qui semble de plus en plus assujettir le processus électoral à des conditions.

La deuxième moitié de 2009 semble être décisive pour le processus de paix ivoirien. Si les choses évoluent comme l'ont envisagé et planifié les protagonistes de l'Accord politique de Ouagadougou, le processus électoral et celui de réunification devraient produire des résultats irréversibles d'ici à septembre. D'autre part, ces processus pourraient se heurter à des difficultés profondes en septembre si le schéma politique, sécuritaire et financier compliqué

auquel est confronté l'Accord politique de Ouagadougou n'est pas réglé.

Aux termes de Ouaga IV, quatre problèmes critiques liés à la réunification doivent être réglés deux mois au moins avant l'élection, c'est-à-dire en septembre au plus tard. Il s'agit, premièrement, du transfert d'autorité des commandants de zones aux préfets; deuxièmement, de la centralisation du Trésor; troisièmement, de l'établissement du profil des éléments des Forces nouvelles – les éléments rebelles – pour leur intégration dans l'armée, dans la police et la gendarmerie et en tant qu'ex-combattants; et quatrièmement, de leur intégration et le versement de leur primes. Beaucoup d'efforts ont été faits pour régler ces questions, mais les choses n'avancent pas selon les prévisions. Il n'y a pas encore de progrès réels.

Mais, avant même de nous préoccuper des problèmes politiques de la réunification, le corps chargé de la gestion des élections ivoiriennes semble être en proie à des problèmes plus chroniques de gestion et de planification du processus électoral. Dans l'état actuel des choses, les problèmes non politiques, tels que les aspects techniques, de gestion et de planification, sont les entraves importantes au respect de l'échéance du 29 novembre. Ces entraves non politiques ne doivent pas être sous-estimées. Nous avons déjà constaté que le processus d'identification, initialement prévu pour durer six semaines, s'est finalement étalé sur neuf mois et deux semaines, de septembre 2008 à juin 2009. Une échéance électorale publique assortie de phases détaillées constituera l'une des solutions les plus importantes à ce problème chronique et général.

Étant donné ce tableau contrasté fait de signes inquiétants et de progrès solides, et étant donné que la nature de ces signes inquiétants deviendra plus évidente en septembre, nous devons sans doute élaborer d'autres options avant les prochaines consultations que le Conseil de sécurité consacrera à la Côte d'Ivoire, en octobre, en vue de trouver le moyen de remédier aux contradictions qui prévalent actuellement dans le processus électoral ivoirien et dans celui de réunification du pays.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Choi de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire): Ma délégation voudrait apporter sa modeste contribution à l'occasion de cette séance du Conseil de sécurité consacrée au vingt et unième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/344). Je voudrais d'emblée exprimer les remerciements de mon gouvernement pour la qualité de ce rapport, qui rend compte des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du processus de paix en Côte d'Ivoire.

Comme le reconnaît le Secrétaire général dans le présent rapport qui nous est soumis, des progrès importants ont été accomplis au cours des deux dernières années dans la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou et de ses accords complémentaires. En effet, le climat politique en Côte d'Ivoire continue d'être apaisé grâce aux acquis de la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou.

Le Président de la République et le Premier Ministre ont poursuivi leurs activités dans le cadre du processus de paix en vue du renforcement du climat social dans le pays. L'on peut relever, entre autres, les visites d'État du Président de la République dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire précédemment occupées par les Forces nouvelles. La dernière en date est celle que le Président de la République a effectuée, accompagné du Premier Ministre et de plusieurs membres du Gouvernement, dans les régions des Montagnes, du Bafing et du Dengué du 7 au 21 juin 2009, pour apporter la paix aux populations et sceller la réunification du pays.

À la faveur de ce climat d'apaisement général, tous les partis politiques ivoiriens mènent leurs activités sur l'ensemble du territoire national en toute quiétude. À la date du 30 juin 2009, les statistiques de l'enrôlement des populations pour l'établissement des nouveaux titres d'identité, donnent près de 6,5 millions d'enrôlés, soit environ 75 % de la cible totale.

Sur le plan de la sécurité, la situation générale est demeurée stable pendant la période sous examen, surtout avec l'amorce du redéploiement des 8 000 éléments du Centre de commandement intégré sur tout le territoire national.

Un atelier d'évaluation de la mise en œuvre du quatrième accord complémentaire de Ouagadougou s'est tenu à Abidjan les 8 et 9 juin 2009. À l'issue de cette rencontre, les activités prioritaires sur les cinq mois à venir ont été dégagées et un chronogramme consolidé a été élaboré.

La première rencontre des structures pour le suivi de la mise en œuvre des questions militaires contenues dans le quatrième Accord de Ouagadougou s'est tenue le jeudi 25 juin 2009. Le rapport de l'atelier a été validé et un programme de travail adopté. Ainsi, une rencontre est prévue tous les quinze jours.

La prochaine réunion du Comité d'évaluation et d'accompagnement de l'Accord de Ouagadougou est prévue pour le 9 août 2009 au Burkina Faso. Ce sera l'occasion de passer en revue les étapes qui restent à franchir dans le cadre du processus de paix.

La priorité pour les mois à venir sera accordée à la consolidation de la réunification du pays, à la poursuite du regroupement, du désarmement, de la réinsertion des ex-combattants, au renforcement de la cohésion sociale, à la préparation et à la tenue d'élections crédibles le 29 novembre 2009.

Suite à l'affectation et au déploiement en cours de 8 000 éléments mixtes de police et de gendarmerie, les efforts doivent être poursuivis pour consolider le déploiement des forces mixtes et donner effectivement au Centre de commandement intégré les moyens logistiques d'intervention pour la sécurisation du processus électoral.

Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) déjà entamé mérite d'être consolidé par la mobilisation et la mise à disposition des ressources nécessaires dans le cadre du processus DDR dans les meilleurs délais et conformément aux recommandations du quatrième accord complémentaire de Ouagadougou.

Concernant le Service civique, l'objectif est de mettre tout en œuvre pour l'ouverture effective des sites de Sangouiné, M'Bahiakro et Guingréni, dans les mois à venir, permettant ainsi d'accueillir en pension complète 700 jeunes s'étant familiarisés au maniement des armes.

Le financement proposé par l'Union européenne de l'ordre de 7 millions de dollars devrait permettre le lancement de la formation de 4 000 bénéficiaires dans six nouveaux centres de formation technique réhabilités par les services de la coopération allemande.

En ajoutant le financement de la Banque mondiale de 17 millions de dollars, qui a été conclu le 11 février 2009, il sera possible de former en deux ans jusqu'à 12 000 ex-combattants dans huit centres, notamment Bouaké, M'Bahiakro, Man, Gotongouiné,

Guingréni, Korhogo, Daloa et Bondoukou. En outre, 10 centres provisoires pour des formations à la carte devraient voir le jour.

La Côte d'Ivoire est désormais engagée de façon irréversible dans le processus électoral avec près de 6,5 millions de pétitionnaires enrôlés au 30 juin 2009, représentant près de 75 % de la cible de cette opération aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger. Les derniers textes électoraux en examen vont être adoptés, ces jours-ci, par le Gouvernement afin d'accélérer la mise en œuvre du processus électoral pour la tenue du premier tour du scrutin présidentiel à la date du 29 novembre 2009.

Tous les critères et indicateurs de progrès dans les principaux domaines définis par l'Accord de Ouagadougou et ses accords complémentaires et joints en annexe au présent rapport du Secrétaire général montrent le bon état d'avancement sinon l'achèvement des principales étapes du processus de sortie de crise.

Les tous derniers éléments dont dispose ma délégation permettent d'envisager la tenue des élections présidentielles le 29 novembre 2009 à partir du chronogramme suivant. Les traitements informatiques pour l'établissement du fichier électoral ont démarré avant-hier, le 21 juillet 2009, et prendront fin le 25 août 2009.

La liste électorale provisoire sera publiée début septembre 2009. Le contentieux relatif à la liste provisoire se fera tout le mois de septembre 2009. La liste électorale définitive sera publiée dans la première semaine d'octobre 2009. La distribution des cartes d'électeurs et des cartes nationales d'identité se fera en octobre et novembre 2009.

La campagne électorale sera ouverte le 15 novembre 2009.

Tous ces efforts fournis par les autorités ivoiriennes devraient inciter un regain d'optimisme quant à la tenue effective du premier tour des élections présidentielles le 29 novembre 2009. Malheureusement, c'est dans cette phase de dénouement que surgissent certaines attaques contre le processus de paix et les institutions ivoiriennes.

Ma délégation veut faire allusion à des déclarations récentes de personnalités françaises, qui ont eu des propos injustes et injustifiés l'égard des autorités ivoiriennes et du processus en cours.

Ma délégation ne se serait pas attardée sur ces propos s'ils n'émanaient pas d'une puissance qui jouit d'un statut spécial dans le règlement de la crise en Côte d'Ivoire.

L'on ne saurait, en effet, feindre d'ignorer que la France a des troupes présentes en Côte d'Ivoire en appui aux Casques bleus, que la France est membre permanent du Conseil de sécurité, que la France a l'initiative des projets de résolution sur la Côte d'Ivoire, et que la France n'est donc pas n'importe qui dans le processus de paix en Côte d'Ivoire. Cette lourde responsabilité, de même que l'influence et les conséquences que peuvent avoir en Côte d'Ivoire les attitudes et les commentaires de la France doivent l'amener à un sens de la mesure et de la responsabilité d'autant plus grand.

Quoi qu'il en soit, je voudrais rassurer le Conseil, en terminant mon propos, que le premier tour de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire aura bien lieu le 29 novembre 2009. Tout est mis en œuvre au plan politique, au plan logistique et avec l'appui très apprécié des Nations Unies pour que cette date soit respectée.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la France a demandé la parole.

M. Lacroix (France) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour ses propos.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos du Représentant permanent de la Côte d'Ivoire. Ma délégation n'avait pas l'intention d'intervenir à la présente séance, mais les propos tenus par l'Ambassadeur Djédjé suscitent, comme les membres du Conseil le comprendront, de la surprise de la part de la délégation française.

La France est, comme le Conseil de sécurité dans son ensemble, pleinement engagée en appui à la Côte d'Ivoire pour que puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles toutes les étapes du processus de sortie de crise, et notamment la tenue des élections dans les délais prévus. La France contribue, y compris sur le terrain, non seulement pas des moyens militaires mais aussi financiers et autres, à cette action collective internationale. Elle est déterminée à continuer à le faire. Les autorités françaises sont attachées au succès de la sortie de crise en Côte d'Ivoire. Il s'agit effectivement d'un pays qui nous est proche et auquel nous sommes liés de manière très étroite.

Je ne comprends pas le sens des propos qui ont été tenus, en tous cas s'ils pouvaient être interprétés comme signifiant que la France se distancie des objectifs qui sont ceux du Conseil de sécurité, je voudrais m'inscrire en faux de la manière la plus ferme contre une telle interprétation. La France est déterminée à continuer son action dans le cadre du Conseil de sécurité, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité pour aider la Côte d'Ivoire à sortir de la crise et à tenir des échéances, et notamment l'échéance électorale. Je voudrais réaffirmer solennellement cet engagement devant les membres du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 20.